

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T108-2025

Portant réglementation temporaire de stationnement et d'occupation du domaine public, Rue de la Piat, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Voirie Routière.

Vu le Code Pénal.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 20 juin 2025 de Monsieur GIROUD-JOURNOUD Clément, informateur jeunesse, *Vu* l'état des lieux,

Considérant que pendant la venue du bus, il y a lieu de réglementer le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

- <u>ARTICLE 1 :</u> Le bus des « Jeunes en pays Mornantais » est autorisé à stationner sur la place de la Piat. Les places de parking situées à côté de la place Jeanne Condamin seront réservées.
- ARTICLE 2: Cette autorisation est valable les 07 et 24 juillet 2025 et les 08, 25 et 28 août 2025 de 14h30 à 17h30.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

- ARTICLE 3 : Monsieur GIROUD-JOURNOUD Clément est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de l'évènement.
- ARTICLE 4: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur GIROUD-JOURNOUD Clément, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.
- <u>ARTICLE 5 :</u> Ampliation du présent arrêté sera transmise :
 - à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
 - à Madame la Directrice Générale des Services,
 - à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
 - à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
 - à Monsieur GIROUD-JOURNOUD Clément,

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 25/06/2025

Le Maire, Arnaud SAVOIE

Affiché le : 26(06/25



www.soucieu-en-jarrest.fr